



Service des travaux publics

Division de la gestion des matières résiduelles

Le 2 avril 2014

Monsieur Alain Bouchard, chef d'équipe
Secteur agricole et municipal
Ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs
Direction régionale du centre de contrôle environnemental
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7

V/Réf. : 7530-03-00001-0A
401110315

Objet : Dépassement des normes d'émission de monoxyde de carbone et de mercure aux cheminées de l'incinérateur de la Ville de Québec (avis du 10 mars 2014)

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre du 10 mars dernier portant sur le dépassement des normes d'émission de monoxyde de carbone et de mercure aux cheminées de l'incinérateur de la Ville de Québec pour la période du contrôle technique de mai et octobre 2013, vous trouverez en pièce jointe une note qui, nous l'espérons, répondra à l'ensemble de vos questions.

Comme vous pourrez le constater dans les informations ci-jointes, les engagements de notre plan d'action que nous vous avons présenté en 2012 ont été réalisés et vous remarquerez aussi que nous poursuivons nos efforts pour obtenir les meilleures performances environnementales possible de nos équipements.

Espérant que l'ensemble des informations fournies seront répondre à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur Bouchard, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Richard Simoneau, ing.

Directeur

Section gestion de projets et exploitations des grands ouvrages

RS/ig

- c. c. M. Marcel Roy, directeur, Service des travaux publics, Ville de Québec
- M. Stéphan Bugay, directeur, Division GMR, Ville de Québec
- M. François Proulx, directeur, Service de l'environnement, Ville de Québec